

Questions orales

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA RÉPARTITION DES FONDS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que nous avons voulu obtenir des précisions sur le Programme des initiatives spéciales d'emploi dès 1982. On nous a répondu d'attendre et d'inscrire nos questions au *Feuilleton*, ce que nous avons fait sans résultat.

Comment le ministre expliquera-t-il aux familles de chômeurs qui vivent dans la misère son gaspillage de plus de 7 millions de dollars accordés aux circonscriptions libérales du Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme ISE, dans le seul but de faire élire des députés battus d'avance? S'imaginait-il que les Canadiens vont croire qu'au-delà de 90 p. 100 des chômeurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse se trouvent dans des circonscriptions libérales?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les propos du député sont d'une incohérence inouïe. D'une part, il nous reproche de n'avoir rien fait pour le Nouveau-Brunswick quand, en réalité, nous y avons dépensé 89 millions de dollars pour la création d'emplois, en vertu de programmes qu'il nous accuse précisément d'avoir mis en application.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES FRAIS JUDICIAIRES DE CEUX QUI CONTESTENT LA LÉGALITÉ DE LA LOI 101 AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, les avocats du gouvernement fédéral ont comparu devant la Cour suprême avec des groupes scolaires du Québec pour contester les dispositions restrictives du projet de loi 101 en matière d'enseignement au Québec. En outre, son collègue, le secrétaire d'État, leur a accordé de l'aide au titre des frais judiciaires.

Cette semaine, quatre entreprises de Montréal ainsi que l'Alliance Québec se sont concertées pour contester devant les tribunaux les dispositions restrictives sur l'affichage de la loi 101. Le ministre de la Justice et le secrétaire d'État fourniront-ils une aide à ce groupe qui veut faire abroger ces dispositions tyranniques?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme le député le reconnaît dans sa question, le gouvernement a soutenu très activement les revendications des groupes minoritaires des deux langues officielles dans de nombreuses régions du Canada dans des causes où les droits des groupes linguistiques minoritaires sont contestés. Le secrétaire d'État applique ce programme suivant l'avis du ministre de la Justice. Nous avons reçu un très grand nombre de demandes. Nous nous efforçons de les considérer d'un œil favorable. La demande dont a parlé mon honorable ami recevrait probablement le soutien de notre programme. Il faudrait effectivement que je reçoive la requête et que je la discute avec mon collègue avant de pouvoir donner une assurance catégorique. De prime abord en tout cas, je puis dire que nous accorderions notre soutien à une cause de ce genre.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOTE DE PROTESTATION ENVOYÉE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Nous savons qu'une note de protestation a été envoyée récemment au gouvernement des États-Unis. Pourrait-il nous expliquer pourquoi notre gouvernement a attendu si longtemps, vu que la déclaration du président américain remonte à environ six semaines? Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement envisage de prendre lui-même pour diminuer de 50 p. 100 les émissions acides? C'est ce que nous devons faire pour donner le bon exemple.

● (1450)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme la décision des États-Unis remet sérieusement en question les plans que nous avons établis pour diminuer les précipitations de pluies acides au Canada, nous tenons à procéder à une analyse très approfondie et à faire valoir notre point de vue aux Américains de la manière la plus concise et la plus efficace possible. Nous avons donc agi d'une façon rationnelle et réfléchie. Nous avons envoyé ce message hier pour exposer notre point de vue. Je suis persuadé que le député nous aurait critiqué si nous nous étions précipités au Département d'État avec une position mal conçue. Nous avons agi d'une manière que j'estime rationnelle et qui, je l'espère, convaincra les autorités américaines qu'elles commettent une très grave erreur en ne prenant pas immédiatement des mesures contre les pluies acides et en négligeant ainsi les conséquences économiques que cela aura aux États-Unis comme au Canada.

A propos de la deuxième partie de la question du député, je peux dire que je me mets actuellement en rapport avec les ministres de l'Environnement des provinces pour organiser très bientôt une conférence fédérale-provinciale en vue d'analyser notre position et de décider ce qu'il convient de faire.

LES NORMES RÉGISSANT LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, le ministre sait que les normes régissant les gaz d'échappement des automobiles sont beaucoup moins strictes au Canada qu'aux États-Unis—trois fois moins, en fait. Je crois que des mesures vont être prises au Canada pour renforcer ces normes, mais elles ne s'appliqueront pas avant 1990. Je me demande si le ministre ne pourrait pas parler au ministre des Transports pour faire en sorte que ces normes entrent en vigueur en 1987 au plus tard, plutôt qu'en 1990. Nous n'avons certainement aucune raison d'attendre si longtemps, alors que les voitures fabriquées au Canada qui sont expédiées aux États-Unis répondent aux normes américaines. Il est probablement possible de faire quelque chose d'ici 1986.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention à ce sujet. Il m'arrive souvent de parler à mon collègue le ministre des Transports. Je ferai part à ce dernier de ce que propose le député pour régler cette question, peut-être bien avant 1990.